

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00305

CESSION D'UNE PARCELLE SUR LE PARC DE L'ETOILE A FIRMINY AU PROFIT DE LA SCI ANDA

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

Le 27 septembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180913-D20180030510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

CESSION D'UNE PARCELLE SUR LE PARC DE L'ETOILE A FIRMINY AU PROFIT DE LA SCI ANDA

L'entreprise MAHP (Maintenance & Assistance du Haut-Pilat) est spécialisée en maintenance industrielle. Elle compte 7 salariés et un chiffre d'affaire annuel de l'ordre de 1.2 million d'euros. Elle se trouve dans des locaux rue du Pont Noir à Firminy devenus trop étroits et qui ne permettent pas d'accueillir les nouveaux investissements programmés par la société et, en conséquence, freinent son développement.

Pour faire face au développement de la société, les dirigeants de cette dernière (Monsieur et Madame Bouthors) souhaitent acquérir une parcelle de 3 797 m² sur le Parc de l'Etoile à Firminy, zone d'activités voisine de leurs locaux actuels. La réalisation d'un bâtiment industriel de 1 000 m² permettra l'installation de nouvelles machines et le recrutement de 4 salariés. De plus, il permettra d'envisager dans de bonnes conditions la transmission programmée de cette société au fils de Madame et Monsieur Bouthors.

Monsieur et Madame Bouthors ont choisi de travailler avec la SCI Anda, qui se porte acquéreur du foncier et qui réalisera les travaux jusqu'à la livraison des locaux. La société MAHP en deviendra alors propriétaire.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole céderait à la SCI ANDA la parcelle cadastrée section AV n°251 d'une surface de 3 797 m² au prix de 59 884 € HT qui se décompose ainsi :

- surface utile de 1 647 m² : 22 €/m² soit 36 234 € HT,
- surface talus de 370 m² : 11 €/m² soit 4 070 € HT,
- surface aléas miniers de niveau moyen de 1 780 m² (près de 50% de la surface totale) : 11 €/m² soit 19 580 € HT.

L'avis de France Domaine en date du 17 juillet 2018 valide le prix de vente.

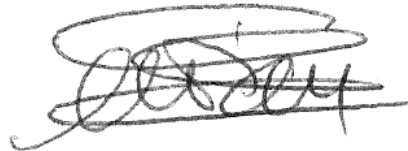
Au prix de vente indiqué ci-dessus, sera appliqué en sus la TVA calculée sur la base du taux en vigueur au jour de la réalisation de la présente vente.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la vente du lot de 3 797 m² situé Parc de l'Etoile à Firminy au profit de la SCI ANDA ou à toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions financières énoncées ci-dessus,**
- **autorise la SCI ANDA, ou toute personne physique ou morale à s'y substituer, à déposer dès à présent toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à son projet,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document découlant de la présente délibération,**
- **désigne Maître DELEAGE, notaire à Saint-Chamond, pour rédiger l'acte authentique de vente, notaire de l'acquéreur et de Saint-Etienne Métropole,**
- **le montant de la recette sera inscrit au budget annexe « zones industrielles » 7015 / DORIA.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU